



**HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°74-2022-052

PUBLIÉ LE 1 MARS 2022

# Sommaire

## **74\_DDT\_Direction départementale des territoires de Haute-Savoie / Direction départementale des territoires de Haute-Savoie-STEM**

74-2022-02-23-00001 - Arrêté préfectoral n° DDT-2022-0366 portant modification d'agrément pour l'exploitation d'un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière « LEGON FORMATION », Monsieur Patrick MIROUSE (2 pages)

Page 3

74\_DDT\_Direction départementale des  
territoires de Haute-Savoie

74-2022-02-23-00001

Arrêté préfectoral n° DDT-2022-0366 portant  
modification d agrément pour l exploitation  
d un établissement chargé d animer les stages  
de sensibilisation à la sécurité routière « LEGON  
FORMATION », Monsieur Patrick MIROUSE



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

Service transition énergétique et mobilités

Cellule éducation routière

**Le préfet de la Haute-Savoie**

Annecy, le 23 février 2022

Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

**Arrêté n° DDT-2022-0366**

**portant modification d'agrément pour l'exploitation d'un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière.**

**VU** le Code de la Route, notamment ses articles L. 212-1 à L. 212-5, L. 213-1 à L. 213-7, L.223-6, R. 212-1 à R. 213-6, R. 223-5 à R. 223-9 ;

**VU** l'arrêté du 26 juin 2012 fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°SGCD/SLI/PAC/2021-036 du 03 mai 2021, portant délégation de signature à Monsieur Julien LANGLET, directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

**VU** l'arrêté n° DDT-2021-1357 du 04 novembre 2021 de subdélégation de signature de Monsieur le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

**VU** l'arrêté n° DDT-2022-0012 du 05 janvier 2022 autorisant Monsieur Patrick MIROUSE à exploiter l'établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière dénommé « LEGON FORMATION », agréé sous le n° R 13 074 0001 0 ;

**VU** le courriel du 15 février 2022 transmis par l'établissement sus-nommé, afin de désigner de nouvelles personnes chargées de l'accueil et l'encadrement technique et administratif des stages.

**CONSIDÉRANT** que la demande remplit les conditions réglementaires ;

**ARRETE**

**Article 1** : L'article 3 de l'arrêté n° DDT-2022-0012 du 05 janvier 2022 est modifié comme suit :

15 rue Henry-Bordeaux  
74998 Annecy cedex 9  
Tél. : 04 50 33 60 00  
Mél. : raymond.excoffier@haute-savoie.gouv.fr  
www.haute-savoie.gouv.fr

1/2

Les personnes désignées pour l'accueil et l'encadrement technique et administratif des stages sont :

- Monsieur Patrick MIROUSE
- Madame Virginie AMOUDRUZ
- Madame Julie PEDERIVA
- Madame Aude BONFANTI
- **Madame Fabienne PERRET-VEILLET**
- **Madame Sandy POLLIAND**

**Article 2 :** Les autres articles de l'arrêté préfectoral susvisé restent inchangés.

**Article 3 :** La modification résultant du présent arrêté est enregistrée dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La saisine de la juridiction administrative peut se faire par voie dématérialisée via le portail « Télérecours », accessible à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) comprenant l'accès à « Télérecours citoyens ».

**Article 5 :** Monsieur le directeur départemental des territoires et Madame la déléguée à la cellule éducation routière, sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à Monsieur Patrick MIROUSE.

Le préfet,  
pour le préfet et par délégation,  
pour le directeur départemental des territoires,  
la déléguée à l'éducation routière,



Eléonore RICHARD